

Eradiquer la grande pauvreté à l'horizon 2030

Déclaration du groupe des Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Souvent montrée en exemple pour son système de protection sociale, la France ne brille pas en ce qui concerne l'accès des jeunes au droit commun, et a fortiori aux minima sociaux : elle est en effet un des rares pays de l'Union Européenne à ne pas permettre l'accès dès 18 ans à un revenu minimum. Jusqu'à 25 ans, il faut donc uniquement compter sur les solidarités familiales, qui n'existent pas dans certains cas. Cette situation maintient les jeunes dans une forme de minorité sociale, alors qu'elles et ils sont pourtant bien majeur.es ! Cette absence d'investissement social conduit à des coûts humains et financiers importants par la suite : cela constitue une trappe à pauvreté pour les jeunes, qui sont parmi les publics qui s'appauvrissent le plus ces dernières années.

Nous soutenons donc la première préconisation de l'avis relative à l'instauration d'un revenu minimum social garanti accessible dès 18 ans, même s'il est précisé qu'il est pour les jeunes ni en emploi, ni en formation et sous certaines conditions. Si l'application réelle de cette mesure serait un progrès notable, elle ne peut pas suffire. À ce titre, le chantier en cours sur le revenu universel d'activité dans lequel les jeunes doivent être intégrés, ne pourra pas se faire à coûts constants et ne pourra pas inclure les APL.

De plus, comment ne pas mentionner l'injuste actuel projet de réforme de l'assurance chômage ? Rehausser de 4 à 6 mois la durée minimale d'activité requise pour être indemnisé.e, dans les 24 au lieu des 28 derniers mois.

Faire des économies sur l'Unedic d'un côté pour voir augmenter les sommes attribuées aux minima sociaux de l'autre... Cette réforme va encore plus éloigner les jeunes de l'emploi et les précariser et n'est pas acceptable.

L'avis rappelle à juste titre que les personnes en situation de grande pauvreté doivent bénéficier des mêmes droits que tous et toutes, doivent pouvoir elles aussi faire des choix pour leur vie. Mais quels choix pour les jeunes issus de familles pauvres et très pauvres ? Inadaptation du système de bourses étudiantes, prix des logements, faible nombre de chambres en CROUS... les conditions de vie des étudiantes et étudiants sont souvent précaires et entravent leur réussite aux examens.

Quand on sait que la moitié des jeunes non qualifié.es sont au chômage, on comprend que l'accès à l'enseignement supérieur dans des conditions de vie favorables est primordial afin de ne pas reproduire les inégalités sociales.

Ainsi, nous aurions souhaité que les passages concernant la revalorisation des bourses étudiantes ou encore la construction de logements étudiants fassent l'objet de réelles préconisations, et ne soient pas vus comme secondaires, placés entre deux paragraphes. Nous continuons de nous interroger sur le fait qu'il semble acceptable dans la société, voire normal, que la jeunesse s'accompagne obligatoirement d'un passage par la précarité.

Le groupe a voté cet avis.